

Procès verbal

Le mardi 19 mars 2024 à , l'assemblée, régulièrement convoquée le 14 mars 2024, s'est réunie sous la présidence de Geneviève MARQUET.

Secrétaire de la séance : Elsa CORNARO DE CURTON

Présents : Geneviève MARQUET, Alexandre POUJOLS, Bertrand FRAYSSE, Elsa CORNARO DE CURTON, Nadine ARNAL, Sylvie BARTHEL, Michel CALMEJANE, Nathalie GOUJOU, Christophe PERROT,

Représentés : DANIELLE BOUYSSOU représentée par Geneviève MARQUET

Absents et excusés : Eric PRUCHON

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu de la réunion du 16 février 2024
Compte administratif et compte de gestion 2023
Renouvellement lampes du Bourg
Attribution marché mutualisation gestion de l'eau
Point sur l'adressage
Affaires diverses.

Délibérations du conseil :

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - LE TRIOULOU 2023 (N° DE_006_2024)

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	175 388 ,14
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	155 705 ,14
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	36 249, 98
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2023	211 638 ,12
A. EXCEDENT AU 31/12/2023	211 638 ,12
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau -	0,00

débiteur)	
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	8 605,3 9
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	203 032 ,73
B. DEFICIT AU 31/12/2023	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

Eclairage public : renouvellement des lampes du bourg (N° DE_007_2024)

Madame le Maire expose aux membres du conseil que les travaux de remplacement des lampes d'éclairage public du bourg peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d' Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 2 040.00 €.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50% du montant HT de l'opération :

- soit un versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
2. d'autoriser Madame le Maire à verser le fonds de concours ,
3. de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.
4. Dit qu'une extinction des lampes se fera de 0h à 5h.

Délibération : adoptée

Mutualisation intercommunale gestion eau : attribution marché (N° DE_008_2024)

Objet de la délibération : Ratification de l'Avis de la Conférence Intercommunale, en vue de l'attribution du marché de prestation intellectuelle pour la réalisation d'une Etude d'opportunité et de faisabilité pour la mutualisation intercommunale des services d'eau potable et d'assainissement & Accompagnement à la création d'un syndicat d'eau potable et d'assainissement portée par l'Entente Intercommunale « Sud-Ouest Chataigneraie ».

Madame le Maire de la commune de Le Trioulou, rappelle que suite à la création de l'Entente Intercommunale Sud-Ouest Chataigneraie, une consultation de bureaux d'études spécialisés a été engagée en Janvier 2024 pour un marché d' Etude d'opportunité et de faisabilité pour la mutualisation intercommunale des services d'eau potable et d'assainissement & Accompagnement à la création d'un syndicat d'eau potable et d'assainissement.

Après analyse des offres par Cantal Ingénierie & Territoire (en qualité d'Assistant à Maitrise d'Ouvrage), il est proposé de retenir l'offre du groupement A PROPOS pour un montant de prestation estimatif de 118 332,50 € HT selon DQE.

Après avis favorable et unanime de chaque commission spéciale (représentant chaque collectivité membre de l'Entente Intercommunale Sud-Ouest Chataigneraie), le SIVU d'Assainissement Maurs – Saint Etienne de Maurs a transmis à chaque collectivité concernée un document de synthèse intitulé « Avis de la Conférence Intercommunale » de l'Entente.

Après lecture de l'« Avis de la Conférence Intercommunale » au Conseil Municipal, Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- Ratifier par la présente délibération l'Avis de la Conférence Intercommunale, en vue de l'attribution du marché de prestation intellectuelle pour la réalisation d'une « Etude d'opportunité et de faisabilité pour la mutualisation intercommunale des services d'eau potable et d'assainissement & Accompagnement à la création d'un syndicat d'eau potable et d'assainissement », portée par l'Entente Intercommunale.
- Autoriser le Maitre d'Ouvrage délégué de l'Entente (le SIVU d'Assainissement Maurs – Saint Etienne de Maurs) à procéder formellement à l'attribution du marché d'étude.
- Autoriser le Maitre d'Ouvrage délégué de l'Entente (le SIVU d'Assainissement Maurs – Saint Etienne de Maurs) à solliciter les organisme co-financeurs potentiels en leur transmettant des dossiers de demande de subvention : Agence de l'Eau Adour Garonne, Etat (DETR).
- Autoriser le Maitre d'Ouvrage délégué de l'Entente (le SIVU d'Assainissement Maurs – Saint Etienne de Maurs) à procéder formellement à la notification du marché et au démarrage de l'étude.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de :

- Ratifier par la présente délibération l'Avis de la Conférence Intercommunale, en vue de l'attribution du marché de prestation intellectuelle pour la réalisation d'une « Etude d'opportunité et de faisabilité pour la mutualisation intercommunale des services d'eau potable et d'assainissement & Accompagnement à la création d'un syndicat d'eau potable et d'assainissement », portée par l'Entente Intercommunale.
- Autoriser le Maitre d'Ouvrage délégué de l'Entente (le SIVU d'Assainissement Maurs – Saint Etienne de Maurs) à procéder formellement à l'attribution du marché d'étude.
- Autoriser le Maitre d'Ouvrage délégué de l'Entente (le SIVU d'Assainissement Maurs – Saint Etienne de Maurs) à solliciter les organisme co-financeurs potentiels en leur transmettant des dossiers de demande de subvention : Agence de l'Eau Adour Garonne, Etat (DETR).
- Autoriser le Maitre d'Ouvrage délégué de l'Entente (le SIVU d'Assainissement Maurs – Saint Etienne de Maurs) à procéder formellement à la notification du marché et au démarrage de l'étude.

Délibération adoptée:

Compte de gestion 2023 (N° DE_009_2024)

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections

budgétaires annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération : adoptée

Délibération sur le compte administratif - LE TRIOULOU 2023 (N° DE_010_2024)

Le conseil municipal, réuni et présidé par Michel Calmejane, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par le Maire Geneviève Marquet, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense s ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense s ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense s ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	175 388,1 4	0,00	29 164,8 9	0,00	204 553,0 3
Opérations exercice	112 334, 74	148 584,7 2	28 737,8 2	29 967,5 4	141 072, 56	178 552,2 6
Total	112 334, 74	323 972,8 6	28 737,8 2	59 132,4 3	141 072, 56	383 105,2 9
Résultat de clôture		211 638,1 2		30 394,6 1		242 032,7 3
Restes à réaliser	0,00	0,00	39 000,0 0	0,00	39 000,0 0	0,00
Total cumulé	0,00	211 638,1 2	39 000,0 0	30 394,6 1	39 000,0 0	242 032,7 3
Résultat définitif		211 638,1 2	8 605,39			203 032,7 3

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération : adoptée

DIVERS :

Adressage :

Madame le Maire expose que Elsa Cornaro de Curton, Nadine Arnal, Maryse Broussal et elle même ont procédé à la numérotation de toutes les habitations le 4 janvier dernier. Ces données ont été validées par La Poste. Le groupe de travail s'est ensuite réuni le 27 février et le 12 mars afin de poursuivre les différentes tâches,

Un courrier va être envoyé à tous les habitants pour les informer de leur nouvelle adresse.

Ce fichier sera publié sur le site national de base d'adresses.

Il reste maintenant à procéder au recensement de tous les panneaux à acquérir (numéros, panneaux directionnels et de lieux dits).

Point sur les commissions :

AEP : Interconnexion : les conventions de passage pour les propriétaires concernés par le tracé sont signées côté Lot et sur le Trioulou.

Une réunion aura lieu vendredi 29 mars afin d'avancer sur ce projet : lancement d'appel d'offres.

VOIRIE :

Le passage de l'hydrocureur à été effectué sur 2 matinées, en présence de Bertrand Fraysse.

La pose du miroir au carrefour de la Volte aura lieu le 13 avril, lors de la journée Nettoyage.

ENVIRONNEMENT :

Journée nettoyage prévue le 13 avril prochain. La collecte de la ferraille et des encombrants aura lieu ce jour là,

La taille et le nettoyage des différents parterres sont également programmés.

BATIMENTS COMMUNAUX :

Le nettoyage de la salle des archives a été effectué le 27 février par Elsa Cornaro de Curton et Nathalie Goujou.

Madame le Maire informe les membres du conseil des différentes réunions à venir : Ecole, PLUI, Etude faisabilité gestion eau, Interconnexion.

Dans le cadre de la réunion du PLUI, Christophe Perrot demande s'il y aura une réunion publique au Trioulou. Si ce n'est pas le cas, Madame le Maire enverra un mail aux habitants du village.

Séance levée à 20h10

Le Maire